

## **AVIS A AFFICHER**

**L'arrêté préfectoral complémentaire n° 2023-DCPPAT/BE-072 en date du 27 mars 2023 a modifié l'arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-158 du 28 juillet 2021 portant autorisation environnementale de la demande déposée par la société Energie Château-Garnier d'installer et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Château-Garnier (86 350), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.**

**Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé**

**- soit à la mairie de Château-Garnier,**

**- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,**

**- soit sur le site internet de la préfecture (rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques –installations classées-éoliennes».**